

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

**Délibération
n° 2017.12.581**

**Participation et
subventions 2017 :
subvention
exceptionnelle à la
société 9ème ART+ -
partenariat pour la
prise en charge du
Magic Mirror**

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**DELIBERATION
N° 2017.12.581**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD****PARTICIPATION ET SUBVENTIONS 2017 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SOCIETE 9EME ART+ - PARTENARIAT POUR LA PRISE EN CHARGE DU MAGIC MIRROR**

La SARL 9^{ème} ART+ organisera le 45^{ème} festival international de la bande dessinée du 25 au 28 janvier 2018.

En 2017, le FIBD a souhaité répondre à la demande formulée depuis plusieurs éditions par les syndicats d'auteurs, d'éditeurs et les partenaires pour la mise en place d'un espace convivial.

Lors de la 44^{ème} édition du festival, un Magic Mirror a été installé dans la cour de l'Hôtel de ville. Les Magic Mirror ont été construits au début du siècle dernier pour accueillir des milliers de personnes dans un espace circulaire en parquet. Ces chapiteaux restaurés sont une tradition de certains grands festivals.

La SARL 9^{ème} ART+ souhaite renouveler cette installation lors du prochain festival, forte de son succès en 2017. Le montant global du Magic Mirror s'élève à 38 750 € HT.

Du fait des fortes contraintes budgétaires liées à l'organisation du 45^{ème} festival de la bande dessinée (coût de la sécurité, élargissement du périmètre du festival à l'Alpha...), GrandAngoulême, la ville d'Angoulême et le département de la Charente proposent la prise en charge du Magic Mirror dans le cadre d'un partenariat avec la SARL 9^{ème} ART+ via une subvention exceptionnelle.

Ce partenariat quadripartite (modalités de versement, engagements des différents partenaires...) sera précisé dans une convention entre les parties pour la prise en charge du Magic Mirror pendant l'édition 2018 du FIBD. Dans ce cadre, GrandAngoulême propose la prise en charge d'une partie du coût du Magic Mirror.

Le budget prévisionnel est le suivant :

| Dépenses par la SARL 9 ^{ème} ART+ | | Recettes Subventions | |
|--|-----------------|----------------------------|-----------------|
| Magic Mirror | 38 750 € | GrandAngoulême | 11 750 € |
| | | Ville d'Angoulême | 11 750 € |
| | | Département de la Charente | 6 650 € |
| | | FIBD | 8 600 € |
| TOTAL | 38 750 € | TOTAL | 38 750 € |

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission Politiques et équipements communautaires du 5 décembre 2017,

Sous réserve du vote des crédits correspondants au budget primitif 2018 de GrandAngoulême,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention à hauteur de 11 750 € à la SARL 9^{ème} ART+ pour la mise en place du Magic Mirror lors de la 45^{ème} édition du FIBD en janvier 2018 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir ;

D'IMPUTER la dépense au budget principal- chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 décembre 2017 | <u>Affiché le :</u> 19 décembre 2017 |